

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois	
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion
Togo, France et autre pays d'expression Française .....	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs
Etranger .....	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs

**Prix du Numéro par porteur ou par Poste**

Togo, France et autres Pays d'expression Française ..... 100 frs  
Etranger : Port en sus

## ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B. P. 891 — Tél. : 21-37-18 — Lomé

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

La ligne ..... 80 frs

Minimum ..... 250 frs

Chaque annonce répétée : moitié prix †

Minimum ..... 250 frs

DIRECTION REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

## SOMMAIRE

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS ET COMMUNICATIONS

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation et de bornage) ..... 1

### CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

#### Avis de demande d'immatriculation

(Le service du Journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publics sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, dès mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal civil de Lomé et de ses sections de Sokodé et de Lama-Kara.

### RECTIFICATIF AU JOURNAL OFFICIEL N°21 BIS DU 1<sup>er</sup>/9/1981

Au lieu de :

Suivant réquisition, n° 9629, déposée le 18 février 1981, M. Messan Mathé, profession d'avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses

droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 28 a 33 ca, situé à Sokodé, circonscription administrative de Tchaoudjo, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le collège d'Enseignement Général de Pangalam et une rue.

Lire :

Suivant réquisition, n° 9629, déposée le 18 février 1981, M. Messan Mathé, profession d'avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, scindé en deux parcelles de terrain A et B par une rue non dénommée, ayant chacune la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de : 1 ha 42 a 33 ca (Parcelle A : 1 ha 14 a 00 ca, Parcelle B : 28 a 33 ca), situé à Sokodé, circonscription administrative de Tchaoudjo, connu sous le nom de Pangalam, et borné, dans son ensemble, au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par des terrains non immatriculés et une rue.

(Le reste sans changement).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11726, déposée le 3 septembre 1984, Mme Folligan Ayoko, née Yebovi, profession de sage-

femme au C.H.U., demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1154, au sud par le lot n° 1152, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 1146.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11727, déposée le 4 septembre 1984, Mme Assiba Essi, profession d'employée à la BTCI, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 68 ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Daviémodzi et borné au nord par la collectivité Aziawor, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 2.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11728, déposée le 7 septembre 1984, M. Fandalor Yawovi, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Harley Koukou, propriétaire, demeurant à Accra (Ghana), demande l'immatriculation au livre de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 82 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, au sud et à l'est par les lots n° 79, 83 et 82, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11729, déposée le 7 septembre 1984, M. Gone Wolanyo Mawusé, profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Moti Kossi Djoko — D.C.N.C. — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 81 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par les lots n° 829 et 830, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots n° 820 et 830, à l'ouest par les lots n° 818 et 828.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11730, déposée le 7 septembre 1984, M. Akolly Sessou Délali, profession d'employé de banque BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 42 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 166, à l'est par le lot n° 172 et à l'ouest par le lot n° 170.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11731, déposée le 7 septembre 1984, M. Amessouwo Komi, profession de militaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Bruce, service de l'urbanisme — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 12 a 02 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n° 892 bis et 894 bis, à l'est par le lot n° 897 bis, à l'ouest par les lots n° 890 bis et 891 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11732, déposée le 11 septembre 1984, le Révérend Pasteur Pasgo Billa, demeurant et domicilié à Lomé, 10 rue du Chemin de Fer, représentant l'Eglise des Assemblées de Dieu, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 52 ca situé à Nyékonakpoè, commune de Lomé et borné au nord par la collectivité Azangbo, au sud par la rue Okiki Aguiar, à l'est par le lot n° 3 et à l'ouest par le lot n° 1 et un passage.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11733, déposée le 11 septembre 1984, M. Kponve Alofa A. Assion, profession de comptable à Gastonègre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 50 ca situé à Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gblenkomé et borné au nord par la route Adidogomé-Yokoè, au sud et à l'est par la propriété Agbotamé Soadzedé Dékou et à l'ouest par Edoh Nyamata.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11734, déposée le 13 septembre 1984, Mme Ajavon Ayélé (Julia), épouse d'Almeida, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Cotonou, carré 533, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Creppy Anani, D.C.N.C. — Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot 899, au sud par les lots n°s 890 et 996, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 891.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11735, déposée le 13 septembre 1984, M. d'Almeida Akuètè (Jérôme) profession d'ingénieur Génie Civil, demeurant et domicilié à Cotonou, Carré 533, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Creppy Anani — DCNC — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 18 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 838, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 835 et à l'ouest par le lot n° 633.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11736, déposée le 13 septembre 1984, M. Kwaku Koffi, profession de docteur vétérinaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Séwoavi Adjetey, Notaire à Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un carré, d'une contenance totale de 9 a, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord et à l'ouest par la propriété Soba Poutoyi, au sud par une rue en projet et à l'est par la propriété Abissi Lebilina.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11737, déposée le 14 septembre 1984, M. Goeh-Akué Adotè Dodji, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Abovev, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Sewa Dovi — DCNC — Lomé) demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 45 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une ruelle, au sud par le lot n° 10, à l'est par les lots n°s 11 et 13 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11738, déposée le 17 septembre 1984, M. Akakpo-Hounkpati Kounoudji, profession d'agent de Police en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 11 rue Pana Ombri, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 55 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1142 bis, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par les lots n°s 1136 bis et 1137 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11739, déposée le 17 septembre 1984, M. Daïzo (Rudolph) Yaovi, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Cotonou (R.P.B.), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Doh-Aklama Sewa — CENETI, Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a situé à Bè, commune de Lomé connu sous le nom de N'tifafakomé et borné au nord par Akpeko Kesso, au sud par la rue lagunaire, à l'est par Digni Messan et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11740, déposée le 18 septembre 1984, Mme Johnson Kokoè Essenam, née Akakpo Sitti, profession de sage-femme d'Etat, demeurant et domiciliée à Lomé-Kodjoviakopé, 10 rue Rhodes, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 49 a 63 ca situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dékpo et borné au nord par Hounkpetor Kemavor et Gavi Kodjo, au sud par la route de Kpalimé, à l'est par Hodo Akoété et à l'ouest par Fanho Komla.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11741, déposée le 18 septembre 1984, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationa-

lité togolaise, mandataire des sieurs Fagnissé Wedjagnon, professeur au CEG d'Arrah (R.C.I.) et Essenouwa Sékpon, comptable à l'OCAM, demeurant à Bangui (R.C.A.), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 5 a 95 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1444, au sud par le lot n° 1442, à l'est par le lot n° 1449 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ses mandants et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11742, déposée le 18 septembre 1984, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Loco Ekoué, directeur d'entreprise AUBA demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 43 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1099, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1091 et à l'ouest par le lot n° 1089.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11743, déposée le 18 septembre 1984, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Agboguenou Adjo, épouse Lawson, commerçante, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 18 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 1868 et à l'ouest par le lot n° 1858.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11744, déposée le 18 septembre 1984, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Gnassounou Kokou (ex Michel), agent des douanes en retraite du Ghana, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 09 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu

sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée et le lot n° 2660, au sud par le lot n° 2650, à l'est par le lot n° 2661 et à l'ouest par le lot n° 2659.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11745, déposée le 18 septembre 1984, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Sant-Anna Mouhsine, directeur de l'hôpital d'Atakpamé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 78, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 75 et à l'ouest par le lot n° 79.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11746, déposée le 18 septembre 1984, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Wilson Povi Madjé, revendeuse, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 98 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n° 420 et 423, à l'est par le lot n° 425.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11747, déposée le 18 septembre 1984 M. Sekpon Jérôme, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, 361 rue Palais de l'Entente, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité béninoise, mandataire de M. Magnassan Messan Cali, étudiant, demeurant en France, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 96 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1738, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 1731.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11748, déposée le 18 septembre 1984, M. Akouvi Efrikon Komlan, profession d'agent de la CEET, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Lycée, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe, demeurant à Lomé, 26 rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 51 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 1154, au sud par le lot n° 1157, à l'est par la route de Totsigan et à l'ouest par le lot n° 1148.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11749, déposée le 19 septembre 1984, M. Sagbo Kodjo, profession de directeur du CEG de Tokoin Centre, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Séminaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 73 ca situé à Agadji, préfecture d'Amou et borné au nord par la route Agadji-Eketo, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Adadé Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11750, déposée le 19 septembre 1984, M. Goudeagbé Aloïcou Efoé Amevoh, profession de bijoutier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M<sup>e</sup> Séwoavi T. Adjetey, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 77 ca situé à Tokoin Centre, commune de Lomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 121 et 122, à l'est par le lot n° 138 et à l'ouest par le lot n° 136.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 11751, déposée le 19 septembre 1984, Mme Sanvee Povi Madjé, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 17 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par un terrain non immatriculé, au sud par le T.F. n° 9406 R. T. et le lot n° 21, à l'est par les lots n°s 18 et 19, à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11752, déposée le 19 septembre 1984, M. Dzissah Kokouvi Kougnegbé, profession de mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Messan Dusowu — D.C.N.C. — Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 1369, au sud par le lot n° 1367, à l'est par le lot n° 1390 et à l'ouest par la route de Totsigan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11753, déposée le 20 septembre 1984, M. Adadé Ekoué, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, 6 rue de l'Hôpital, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M<sup>e</sup> Sewoavi T. Adjetey, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 46 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Hôpital et borné au nord et à l'ouest par des rues dénommées, au sud et à l'est par les héritiers Tsissan Dadzie.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11754, déposée le 20 septembre 1984, M. Vizzah Kokou, profession de tôlier soudeur, demeurant et domicilié à Port Gentil (Gabon), de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Agbessi Komi, géomètre dessinateur à Lomé, route de l'Aviation), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 15 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots n°s 1782 et 1792, au sud par les lots n°s 1780 et 1790, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la route de Totsi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11755, déposée le 26 septembre 1984, M. Montant Mensavi Boko, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Anoumou Folly-Té, Lomé, 2 rue St Raphaël), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu

sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1970, au sud par le lot n° 1968, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1960.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11756, déposée le 26 septembre 1984, Mme Amégnidé Montant, née Dogbé, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Anoumou Folly-Té, Lomé, 2 rue St Raphaël), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1971, au sud par le lot n° 1969, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1961.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11757, déposée le 26 septembre 1984, M. Yehouessi Adodovi, profession d'agent des douanes en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Anoumou Folly-Té, Lomé, 2 rue St Raphaël), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 01 a 46 ca situé à Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tamanyi et borné au nord par les propriétés Loumon Abalo et Akakpovi Têko, au sud par Salissou Brym et Akakpovi Têko, à l'est par Afiwa N'Danou et à l'ouest par Loumon Abalo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11758, déposée le 26 septembre 1984, M. Anson Gayao Anani (Guy Antoine), profession d'agent contentieux au contrôle financier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 29 a 78 ca situé à Aképé, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Azanvénou et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Koffi Agbanou, à l'ouest par Kalan Yawlui.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11759, déposée le 28 septembre 1984, M. Ako Messan Mathiwo, profession de contrôleur des P.T.T., demeurant et domicilié à Lomé (P.T.T. centrale), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 64 a 10 ca situé à Agouévè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord et à l'ouest par la propriété Aziagbèdé Kpomègbé, au sud par la propriété Aziagbèdé Tété, à l'est par la propriété Agbanyo Akato.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11760, déposée le 28 septembre 1984, M. Ako Messan Mathiwo, profession de contrôleur des P.T.T., demeurant et domicilié à Lomé (P.T.T. centrale), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 48 a.68 ca situé à Agouévè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par la propriété Ako Messan Mathiwo, au sud par la propriété Kossiha Aziagbèdé, à l'est par la propriété Akato Kouami et à l'ouest par la propriété Agbenyigan Aziagbèdé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11761, déposée le 27 septembre 1984, M. Ankou Comlan Almany, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Atakpané, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M<sup>e</sup> Séwoavi Adjetej, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 34 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2839 bis, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par les lots n°s 2832 bis et 2838 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11762, déposée le 28 septembre 1984, M. Blavo Mensanvi (Abraham), profession d'agent de l'O.M.S., demeurant et domicilié à Brazzaville, de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Mabudu Abalo (Francis), Lomé, 5 rue Amoutchou), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tamé et

borné au nord par le lot n° 159, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 174 et à l'ouest par le lot n° 172.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 11763, déposée le 28 septembre 1984, Mme Amefia Akuvi Dodji, née Ségbénamé, profession de sage-femme d'Etat, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Dumassessé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1281, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1271 et à l'ouest par le lot n° 1269.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

*Le conservateur de la propriété foncière,*  
T. W. Bahun

## AVIS DE BORNAGE

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à y faire présenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le mardi 18 décembre 1984 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Pya, préfecture de la Kosah, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 24 a 04 ca, connu sous le nom d'Akéi et borné au nord par le marigot Awoyo, au sud par les propriétés Azoti et Pagniou, à l'est par la propriété Gnassingbé et à l'ouest par Tchéli Katanga ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Adom Kpelinga N'Danida, propriétaire, demeurant à Pya-Akéi, suivant réquisition du 28 septembre 1983, n° 11146.

Le vendredi 7 décembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin-Lycée, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 17 ca et borné au nord par la route circulaire, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Gbongli Aménikpi ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Defly Apedo, transporteur, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 28 septembre 1983, n° 11147.

Le lundi 3 décembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 01 ca,

connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n° 91 et 93, à l'est par le lot 96 et à l'ouest par les lots n° 89 et 90 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Wogormebu Kokou, ingénieur des Travaux publics, Haut Commissaire au Tourisme et à l'Hôtellerie à Lomé, mandataire de M. Adodo Yaovi, administrateur civil, ambassadeur du Togo à Bruxelles, suivant réquisition du 29 septembre 1983, n° 11148.

Le jeudi 6 décembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 97 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 351, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 353 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Logosou Kouessan Djigbondé, professeur technique, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 29 septembre 1983, n° 11149.

Le mercredi 12 décembre 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Davié, préfecture du Zio, consistant en terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 13 a 83 ca, connu sous le nom d'Anomé et borné au nord par Kossi T. Atsissika, au sud par Adjoh Kodjo, à l'est par la route Lomé-Atakpamé et à l'ouest par la collectivité Adjigotou ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adzoh Assou Zokplonou, ouvrier des T. P. en retraite, demeurant à Lomé-Bè, suivant réquisition du 29 septembre 1983, n° 11150.

Le mercredi 12 décembre 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Davié, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 19 a 86 ca, connu sous le nom d'Anomé et borné au nord par Adjoh Assou Zokplonou, au sud par la collectivité Tougba, à l'est par la route Lomé-Atakpamé et à l'ouest par la collectivité Adjigotou ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adjoh Kodjo, menuisier, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 29 septembre 1983, n° 11151.

Le vendredi 7 décembre 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 28 ca, connu sous le nom de Kponou et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Aného, au sud et à l'ouest par Kouzawo Amouzou, à l'est par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Segniagbéto Dopé, née Aboki, revendeuse, demeurant à Lomé, 11 Avenue de la Libération, suivant réquisition du 30 septembre 1983, n° 11152.

Le lundi 10 décembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 57 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2289, au sud par une rue de 28 mètres, à l'est par une rue de 19

mètres et la propriété Awoudor Godonou, à l'ouest par le lot n° 2285 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gonçalves A. Kouassi, inspecteur des P. T. T. en retraite, demeurant à Lomé-Hanoukopé, 24 rue de la Lagune, suivant réquisition du 30 septembre 1983, n° 11153.

Le jeudi 20 décembre 1984 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, préfecture de Tchoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 24 a 90 ca, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est et à l'ouest par la collectivité de Pangalam ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bodjona D. Hodabalo, pharmacien, directeur général de Togopharma, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 30 septembre 1983, n° 11154.

Le jeudi 20 décembre 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sotouboua, préfecture de Sotouboua, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 28 a, connu sous le nom de Sondé et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par Bignandi Abalo et Tagba Kao, à l'ouest par Bodjona Komla et le T. F. n° 15544 R. T. ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bodjona D. Hodabalo, pharmacien, directeur général de Togopharma demeurant à Lomé, suivant réquisition du 30 septembre 1983, n° 11155.

Le lundi 17 décembre 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aného, préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 27 a 95 ca, connu sous le nom de Nlensi et borné au nord par les lots n° 39 et 45, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ajavon E. Dovi Atidékou, directeur de la S. T. E., demeurant à Lomé, suivant réquisition du 3 octobre 1983, n° 11156.

Le jeudi 20 décembre 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Badja, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 58 a 00 ca, connu sous le nom de Savé et borné au nord par les propriétés Messan Agbokpa, Kossi Gbogla et Sossou Agbla, au sud par Trovo Komi (Seth), à l'est par la route Lomé-Kpalimé et à l'ouest par Kogbé Gakpeto ; dont l'immatriculation a été demandée par M. d'Almeida V. Ega-Bozo, employé de Banque (BTCI), demeurant à Lomé, suivant réquisition du 3 octobre 1983, n° 11157.

Le mardi 18 décembre 1984 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un carré, d'une contenance de 9 a, connu sous le nom de Dogoyo et borné au nord par le lot n° 4, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 11 et à l'ouest par le lot n° 9 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bebensiki Bêcheï, directeur Adjoint de l'Hôtel Kara, demeurant à Lama-Kara, suivant réquisition du 3 octobre 1983, n° 11158.

Le jeudi 13 décembre 1984 à 7 heures 30, il se procéda au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Akodessewa, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a et borné au nord par le lot n° 8, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par la propriété Occansey ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Naku Kossivi Demanya, entrepreneur, demeurant à Lomé, rue de l'Ecole Gbonvié, suivant réquisition du 4 octobre 1983, n° 11159.

Le mardi 11 décembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 08 a 05 ca, connu sous le nom de Sogbossito-Anokuikopé et borné au nord par Gavon Agbodzissodé, au sud par Ahiankonou Amou, à l'est par Sakpleto Noulanyo et à l'ouest par la collectivité Dovi Kossi ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Naku Kossivi Demanya, entrepreneur, demeurant à Lomé, rue de l'Ecole Gbonvié, suivant réquisition du 4 octobre 1983, n° 11160.

Le mardi 11 décembre 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 67 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue et le T. F. n° 7587 R. T., au sud par la réquisition n° 8325, à l'est par le T. F. n° 7587 R. T. et à l'ouest par le T. F. n° 14645 R. T. ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Folly Edoh, directeur des Opérations-Formation à la B.I.A.O-Togo, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 4 octobre 1983, n° 11161.

Le mardi 11 décembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 46 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par des lots n° 1804 et 1809 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Kponton Mablé Amétoghè, née Houedakor, garde malades au C.H.U., demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 octobre 1983, n° 11162.

Le lundi 3 décembre 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 72 ca, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 114, au sud par le lot n° 104, à l'est par le lot n° 113 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme (Agnès) Avou Djatougbe, revendeuse, demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 5 octobre 1983, n° 11163.

Le jeudi 6 décembre 1984 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un

polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 12 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'ouest par les lots n° 179 et 181, au sud et à l'est par des rues en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Apaloo Adjoa, revendeuse, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 6 octobre 1983, n° 11164.

Le jeudi 13 décembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 a 44 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1297, au sud par une rue de 28 mètres, à l'est par la propriété Agbesséh Chabie et à l'ouest par le lot n° 1288 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bolouvi W. Ayaovi, agent commercial à Brossette Valor Togo, demeurant à Lomé, route d'Anèho, suivant réquisition du 7 octobre 1983, n° 11165.

Le mercredi 5 décembre 1984 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 1 a 03 ca, connu sous le nom d'Avenou-Batomé et borné au nord par le lot n° 176 A, au sud par la route de Kpalimé, à l'est par le lot n° 177 et à l'ouest par le lot n° 175 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Mathé Messan (Antoine), avocat, demeurant à Lomé-Tokoin et domicilié au 16 rue du Chemin de Fer, suivant réquisition du 7 octobre 1983, n° 11166.

Le mercredi 12 décembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Agbalépédogan, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a 04 ca et borné au nord par le lot n° 587, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 578 et à l'ouest par le lot n° 576 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agboton Gbénou (J. Gérard), comptable, demeurant à Lomé-Agbalépédogan, suivant réquisition du 7 octobre 1983, n° 11167.

Le mercredi 12 décembre 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Agbalépédogan, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 30 ca et borné au nord par les lots n° 596 et 605, au sud par les lots n° 594 et 607, à l'est par le lot n° 606 et à l'ouest par une rue de 18 m ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agboton Kiki (Albert), secrétaire d'administration en retraite, demeurant à Lomé-Agbalépédogan, suivant réquisition du 7 octobre 1983, n° 11168.

Le mercredi 19 décembre 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amoussoukopyé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 ha 40 a 68 ca et borné au nord par la propriété Folly Aziaba, au sud par la propriété (Hubert) Kueviakoe, à l'est par (François) Lawson et à l'ouest par l'emprise des rails Lomé-Kpalimé ;

dont l'immatriculation a été demandée par M. Ames Komlanvi Djanta (Daniel), adjoint technique des T. P. en retraite, demeurant à Lomé, 11 rue Blagogee, suivant réquisition du 10 octobre 1983, n° 11169.

Le mercredi 19 décembre 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Amoussoukopyé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle scalène, d'une contenance de 45 a 49 ca et borné au nord par la propriété Folly Aziaba, au sud et à l'ouest par la propriété Ames Komlanvi Djanta ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ames Komlanvi Djanta (Daniel), adjoint technique des T. P. en retraite, demeurant à Lomé, 11 rue Blagogee, suivant réquisition du 10 octobre 1983, n° 11170.

Le jeudi 6 décembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 59 ca et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 804 A et à l'ouest par le lot n° 803 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kpakpo Ousmane, commerçant, demeurant à Lomé, 20 rue Colonel Marroix, suivant réquisition du 11 octobre 1983, n° 11171.

Le vendredi 14 décembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Agbalépédogan, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 a 69 ca et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 885 bis et à l'est par le titre foncier n° 8039 R. T. ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dzidzinyo M. Fo-Koffi, agent commercial à la Socito, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 11 octobre 1983, n° 11172.

Le mardi 11 décembre 1984 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 88 ca, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 790, au sud par le lot n° 786, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par une rue de 54 mètres et le lot n° 788 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tchatikpi Ouro Bang'Na, préfet du Golfe, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 11 octobre 1983, n° 11173.

Le vendredi 14 décembre 1984 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 13 a 66 ca, connu sous le nom de Lètè-Comé et borné au nord par Agbodji Kpétsigo, au sud par Adado Sani, à l'est par Lawson-Hellu Messanvi et à l'ouest par Séwodo Agbofan ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Géraldo Adjamou Mouda, comptable demeurant à Lomé, suivant réquisition du 12 octobre 1983, n° 11174.

Le lundi 10 décembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 02 a 13 ca, connu sous le nom de Wonyomè et borné au nord par Agboglo Noumedon, au sud et à l'ouest par les héritiers Agbossou, à l'est par la propriété Henyo ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kouléhomè Amevo Baglo, cultivateur demeurant à Aflao-Wonyomè, représentant feu Amevo Baglo, ayant demeuré à Aflao-Wonyomè Kpodji, suivant réquisition du 12 octobre 1983, n° 11175.

Le mardi 4 décembre 1984 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a 41 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1098, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1090 et à l'ouest par le lot n° 1088 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amedégnato Gbédawa, ingénieur en béton armé, demeurant à Lomé-Tokoin Lycée, suivant réquisition du 13 octobre 1983, n° 11176.

Le lundi 3 décembre 1984 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 91 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n°s 1684 et 1685 bis ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Sassou Kayi, commerçante demeurant à Lomé, Avenue Champ de Courses, suivant réquisition du 13 octobre 1983, n° 11177.

Le mardi 4 décembre 1984 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 7 a 78 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2105, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2097 et à l'ouest par le lot n° 2095 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 rue Aniko Palako, suivant réquisition du 13 octobre 1983, n° 11178.

Le lundi 3 décembre 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 79 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 1715 et 1716, à l'est par le lot n° 1723 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 rue Aniko Palako, mandataire de M. Agbeko Messanvi ex Innocent, docteur en Médecine, demeurant au Gabon, suivant réquisition du 13 octobre 1983, n° 11179.

Le mardi 4 décembre 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 8 a 39 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2157, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2147 et à l'ouest par le lot n° 2145 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 rue Aniko Palako, mandataire de M. Guidi Kokou, mécanicien auto demeurant à Lomé, suivant réquisition du 13 octobre 1983, n° 11180.

Le lundi 3 décembre 1984 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 5 a 90 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1717, à l'est par le lot n° 1724 et à l'ouest par le lot n° 1722 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 rue Aniko Palako, mandataire de Mme Agbeko Massan ex Renée, née Amegee, infirmière d'Etat à la C.N.S.S. à Libreville, suivant réquisition du 13 octobre 1983, n° 11181.

Le mercredi 5 décembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 95 ca, connu sous le nom de Dossoukopé et borné au nord par Agomadji Dossou, au sud par Akarome Adjou, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par la collectivité Dossou Agbedekpè ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Etsi Koffi Konou, agent de banque BCEAO demeurant à Lomé, suivant réquisition du 13 octobre 1983, n° 11182.

Le jeudi 6 décembre 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 86 ca, et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 1065 et à l'ouest par les lots n°s 1056 et 1057 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Acakpo Addra Bayi, ménagère demeurant à Lomé-Nyékou-nakpoè, suivant réquisition du 13 octobre 1983, n° 11183.

Le jeudi 6 décembre 1984 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 93 ca, connu sous le nom de Dogbéavou (Sud U.B.) et borné au nord par le lot n° 35, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par les lots n°s 36 et 38 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amouzouvi Yawo, ingénieur géographe demeurant à Lomé — Tokoin Dogbéavou, suivant réquisition du 13 octobre 1983, n° 11184.

Le lundi 17 décembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 7, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 16 et à l'ouest par le lot n° 14 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Folly Anani (Gilbert), mécanicien demeurant à Lomé-Tokoin Wuiti, suivant réquisition du 14 octobre 1983, n° 11185.

Le mardi 4 décembre à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 91 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 101, au sud par le lot n° 99, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 91 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Trenou Kokou, agent de banque BCEAO demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 14 octobre 1983, n° 11186.

Le mardi 18 décembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kossi Agbavi, préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 03 a 03 ca, connu sous le nom d'Apouvémé et borné au nord par Attissogbui Gbetsounou et Mikplowodo, au sud par Koumidjo Agbavi, à l'est par Kossi Apélé et à l'ouest par les propriétés Mikplowodo, Koudeha Tossou et Akakpovi Satsivi ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Apaloo Kossi Ellom, magistrat demeurant à Lomé (Palais de Justice), mandataire de M. Apaloo Koffi, propriétaire demeurant à Lomé, suivant réquisition du 14 octobre 1983, n° 11187.

Le mercredi 19 décembre 1984 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 98 ca, connu sous le nom de Tomdé et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par la propriété Anni N'Agá ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Takou Palakinepawi, agent des douanes au port autonome de Lomé, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 17 octobre 1983, n° 11188.

Le vendredi 21 décembre 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Avétonou, sous-préfecture d'Agou, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, et complanté de tecks, d'une contenance de 2 ha 72 a 15 ca, connu sous le nom de Tshinu-Gadjagan et borné au nord par Togo-Plantation, au sud par la forêt classée, à l'est par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tsatsou Komi (Moïse), cultivateur demeurant à Avétonou, suivant réquisition du 18 octobre 1983, n° 11189.

Le lundi 10 décembre 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot n° 27, au sud par le lot n° 16, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 20 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dagadzi Yawo Tenu Bessime, assistant médical au C.H.U. (Bloc opératoire), demeurant à Lomé, suivant réquisition du 18 octobre 1983, n° 11190.

Le vendredi 21 décembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 21 a 63 ca, connu sous le nom d'Amedenta et borné au nord par la propriété Fittih Yao, au sud par la route Zonoussimé-Athiomé, à l'est par Houkpeto Koffi et Adraki Adjogno, à l'ouest par la propriété Houkpeto Koffi ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bandeira Komlan, spécialiste audio-visuel, demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 18 octobre 1983, n° 11191.

Le mardi 4 décembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 53 ca, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 221, au sud par le lot n° 217, à l'est par le lot n° 218, à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Abbey Abbévi Mawussi (Martin), maître tailleur demeurant à Lomé, 17 rue de Bè, suivant réquisition du 20 octobre 1983, n° 11192.

Le mardi 4 décembre 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 55 ca, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord et à l'ouest par la route de Kpalimé, au sud par les lots n° 135 et 136, à l'est par l'emprise de la haute tension ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Abbey Abbévi Mawussi (Martin), maître tailleur demeurant à Lomé, 17 rue de Bè, suivant réquisition du 20 octobre 1983, n° 11193.

Le jeudi 13 décembre 1984 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Akodeséwa, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 65 ca, connu sous le nom d'Anfamé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Agbogbodo ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Kowu Tchotcho, employée de banque (Baltex), demeurant à Lomé, suivant réquisition du 21 octobre 1983, n° 11194.

Le mercredi 19 décembre 1984 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 98 ca, connu sous le nom de Tomdé et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par les lots n<sup>os</sup> 13 et 11 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Katoa Nignigaba, assistante sociale demeurant à Lomé, suivant réquisition du 21 octobre 1983, n<sup>o</sup> 11195.

Le vendredi 7 décembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 55 ca, et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 896, au sud par le lot n<sup>o</sup> 894, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 904 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Sonhaye Nikipi Yawa, épouse Agbodjavou, enseignante, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 21 octobre 1983, n<sup>o</sup> 11196.

Le lundi 3 décembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 85 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n<sup>os</sup> 837 et 840 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Hounsinou Zinsou Ezin, enseignant, demeurant à Agouégan, suivant réquisition du 21 octobre 1983, n<sup>o</sup> 11197.

Le jeudi 13 décembre 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 78 ca, connu sous le nom d'Agodo et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 4, au sud par le lot n<sup>o</sup> 2, à l'est par les propriétés Toudji Komlan et Gassou Tonato, à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amoussou Messanvi Kowouto, commerçant, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 21 octobre 1983, n<sup>o</sup> 11198.

Le jeudi 13 décembre 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 37 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 1941, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 1935 et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 1933 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gozan S. Kokou, agent de banque BCEAO demeurant à Lomé, suivant réquisition du 21 octobre 1983, n<sup>o</sup> 11199.

Le lundi 17 décembre 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 96 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue non

dénommée, au sud par le lot n<sup>o</sup> 9, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 10 et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 8 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Avou Djatougbe, ménagère demeurant à Lomé, suivant réquisition du 26 octobre 1983, n<sup>o</sup> 11200.

Le mardi 18 décembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle scalène, d'une contenance de 2 a 95 ca, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la propriété Konou Edoh et à l'est par un terrain non immatriculé ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Appiah Adofoa, coiffeuse, demeurant à Lomé — Bè-Biossé, 15 rue Patrick Seddoh, suivant réquisition du 26 octobre 1983, n<sup>o</sup> 11201.

Le vendredi 7 décembre 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 38 ca, et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 937, au sud par le lot n<sup>o</sup> 941, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 940 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbeley Kodjo Aza, agent à la SOCOPAO-Togo, demeurant à Lomé-Aflao-Gakli, suivant réquisition du 26 octobre 1983, n<sup>o</sup> 11202.

Le mercredi 5 décembre 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 11 ca, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord et à l'ouest par les lots n<sup>os</sup> 362 et 360, au sud et à l'est par des rues en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Edetou Sétomaghé, revendeuse, demeurant à Lomé — Tokoin Abovey, suivant réquisition du 26 octobre 1983, n<sup>o</sup> 11203.

Le mercredi 19 décembre 1984 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Assahoun, préfecture de Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 ha 55 a 23 ca, et borné au nord par d'Almeida (Michel), au sud par (Louis) Adaliha, à l'est par (Louis) Kado, (Grégoire) Koto et Ayevo-Boka, à l'ouest par les propriétés (Grégoire) Koto, (Hilaire) de Souza et Akoto Akama ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kpodar Ekoué Pelété, commerçant demeurant à Lomé-Lom'Nava, 22 rue Atandji Gbenyedji, mandataire des héritiers Kpodar Kangni (Simon), suivant réquisition du 26 octobre 1983, n<sup>o</sup> 11204.

Le mercredi 5 décembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 47 ca, et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 647 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Djanie C. Kooko, reven-

deuse demeurant à Abidjan (Côte d'Ivoire), suivant réquisition du 27 octobre 1983, n° 11205.

Le mercredi 5 décembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 46 ca, et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n°s 646 et 652 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Agbobli Anokovi, née Armandine, technicienne de laboratoire, demeurant à Paris, suivant réquisition du 27 octobre 1983, n° 11206.

Le mercredi 5 décembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 99 ca, et borné au nord par le lot n° 647, au sud par le lot n° 644, à l'est par les lots n°s 650 et 651 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbobli Atsutsè (Joachim), expert du B.I.T., demeurant à Addis-Abeba, suivant réquisition du 27 octobre 1983, n° 11207.

Le vendredi 14 décembre 1984 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin-Est, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 94 ca, et borné au nord et à l'est par les lots n°s 21 et 26, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tandouna Bensaga, commissaire de police à la Sureté nationale, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 27 octobre 1983, n° 11208.

Le vendredi 14 décembre 1984 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 55 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n°s 2720 et 2722 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Konlani Kpintidjo, électo-technicien à la CEB, demeurant à Lomé — Aflao-Agbalépédogan, suivant réquisition du 27 octobre 1983, n° 11209.

Le vendredi 14 décembre 1984 à 11 heures, il sera précédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 37 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 225 et 226, à l'est par le lot n° 230 et à l'ouest par le lot n° 228 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Edoh Messan Kunumaku, électricien monteur à la CEB demeurant à Lomé — Tokoin Gbadago, suivant réquisition du 27 octobre 1983, n° 11210.

Le lundi 10 décembre 1984 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 40 a 40 ca, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par Agbaglo Agbemadji, au sud et à l'est par la propriété Sifotou Agbeko, à l'ouest par Wataklassou Soladandji ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ouro-Agoro Mâza Egbatao, commerçant demeurant à Lomé, 20 rue d'Atakpamé, suivant réquisition du 31 octobre 1983, n° 11211.

*Le conservateur de la propriété foncière,*  
T. W. Bahun

